

## PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023

**Date de convocation** : 30 mars 2023

**Présents** : Maryse AUBRY, Fabien BONINO, Monique BOUTEILLE, Jérôme CICILE, Carinne PICCA, Elisabeth SACIER, Alfred SAPONE, Nancy SAPONE, Stéphane SIMON

**Excusés** : Laurent GIRARD-BEGUIER, Frédérique PELLISSIER pouvoir à Fabien BONINO

**Absents** : Romain BERGIER

**Secrétaire** : Carinne PICCA

**En début de séance, le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2023 est approuvé.**

### **1) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAF**

Le maire rappelle la délibération n° 4 du 02 février 2023 par laquelle il était autorisé à signer la convention de partenariat avec la CAF, relative au nouveau dispositif d'Aide aux Temps Libres. La signature de cette convention a entraîné l'éligibilité de la commune au dispositif AVE (Aide aux Vacances Enfants) puisque nous organisons des séjours à l'extérieur. La CAF nous informe donc que nous devons signer une autre convention pour ce dispositif.

**Approbation à l'unanimité.**

#### ***Délibération 14/23***

**OBJET : DISPOSITIF AVE (Aide aux Vacances Enfants) : CONVENTION DE PARTENARIAT**  
*Vu la délibération n° 04/23 du 02 février 2023 relative au dispositif VACAF / AVE, la CAF nous a informé que nous sommes éligibles au dispositif AVE et qu'il est nécessaire de signer une convention.*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**AUTORISE le maire à signer la convention de partenariat relative au nouveau dispositif VACAF / AVE**

### **2) VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES**

Alfred SAPONE, adjoint au maire et délégué aux finances rappelle le taux des taxes locales votés en 2022 :

Taxe foncière (bâti)	36.91%
Taxe foncière (non bâti)	69.85%
Taxe d'habitation	6.09%

Il informe que sans augmentation de taux, le produit issu de la fiscalité devrait être de 298 262€ et 7 427€ de compensation et propose donc, sous couvert de Monsieur le maire de ne pas augmenter les taux.

**Approbation à l'unanimité**

#### ***Délibération 15/23***

**OBJET : VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2023**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**DECIDE de ne pas augmenter le taux des taxes directes locales**

**VOTE les taux des taxes locales pour 2023 comme suit :**

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,91%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 69.85%
- Taxe d'habitation : 6.09%

### 3) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023

Maryse AUBRY, conseillère municipale et membre de la commission solidarité présente à l'assemblée une proposition de répartition de versement des subventions 2023 :

	2022	Proposition 2023
BUDO 04	50	100
LA BOULE BLANCHE	500	500
LOU MISTRAOU	500	500
SOUVENIR FRANÇAIS	50	50
RENDEZ-VOUS PUIMOISSON	550	550
AMICALE DES POMPIERS	Pas demandé	300
HORIZON	550	550
POETES DES HAUTES TERRES	250	250
SECOURS CATHOLIQUE	100	100
SECOURS POPULAIRE	100	100
SOCIETE CHASSE	320	320
TENNIS CLUB	50	50
UNC	50	50
RESTOS DU COEUR	100	100
LES AMIS DE L'EPI BLEU	100	100
RADIO VERDON	50	50
CHORALE DU COLLEGE	50	Pas demandé
FNACA	50	50
HARMONIE DU DRAGON	50	Pas demandé
CLUB ESCALADE QUINSON	50	50
COMITE DES FETES		550
BOUCHONS D'AMOUR 04	50	50
CROIX ROUGE		100
<b>TOTAL</b>		<b>4 470</b>

**Il faut ajouter à cette liste la subvention obligatoire à la Marelle Enchantée d'un montant de 2000€ (votée lors de la dernière réunion) et une provision si nous devons payer pour d'autres crèches.**

**Le montant total prévu au budget sera de 9 225.00€**

Monsieur le maire porte au vote ces propositions.

*Approbation à l'unanimité*

#### **Délibération 16/23**

#### **OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023**

*En l'absence de Frédérique PELLISSIER, adjointe au maire et responsable de la commission solidarité, Maryse AUBRY, présente les propositions de versement de subventions aux associations :*

- BUDO 04 : 100€ (cent euros)
- Souvenir Français : 50€ (cinquante euros)
- Tennis club de Riez : 50€ (cinquante euros)
- UNC : 50€ (cinquante euros)
- Radio Verdon : 50€ (cinquante euros)
- FNACA : 50€ (cinquante euros)
- Club d'escalade de Quinson : 50€ (cinquante euros)
- Secours catholique : 100€ (cent euros)
- Secours populaire : 100€ (cent euros)
- La Croix Rouge : 100€ (cent euros)
- Restos du coeur : 100€ (cent euros)

- Les amis de l'Epi Bleu : 100€ (cent euros)
- Les poètes des Hautes Terres : 250€ (deux cents cinquante euros)
- La Siffleuse : 320€ (trois-cent-vingt euros)
- La boule blanche : 500€ (cinq cents euros)
- Lou Mistraou : 500€ (cinq cents euros)
- Les Rendez-Vous de Puimoisson : 550€ (cinq cent cinquante euros)
- Horizon : 550€ (cinq cent cinquante euros)
- Amicale des sapeurs-pompiers : 300€ (trois cents euros)
- Comité des fêtes : 550€ (cinq cent cinquante euros)
- Bouchons d'Amour 04 : 50€ (cinquante euros)

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*ACCEPTE les propositions énumérées ci-dessus*

*CHARGE le Maire de faire émettre les mandats de paiement correspondants*

#### **4) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Alfred SAPONE présente les prévisions budgétaires par chapitre qui se résument comme suit :

##### **FONCTIONNEMENT DEPENSES**

Chapitre 011 – Charges à caractères générales : 271 606.93

Chapitre 012 – Charges de personnel : 400 810.00

Chapitre 014 – Atténuations de produits : 9 000.00

Chapitre 042 – Opérations d'ordre : 2 834.22

Chapitre 65 – Autres de gestion courante (dont indemnités élus) : 91 847.00

Chapitre 66 – Charges financières : 1 277.00

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 3 000.00

Chapitre 68 – Dotation provisions : 3 000.00

**TOTAL : 783 375.15**

##### **FONCTIONNEMENT RECETTES**

Chapitre 013 – Atténuation de charges : 20 000.00

Chapitre 70 – Produits des services : 95 508.00

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 368 262.00

Chapitre 74 – Dotations et participations : 191 231.00

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 1 800.00

Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 106 574.15

**TOTAL : 783 375.15**

##### **INVESTISSEMENT DEPENSES**

Chapitre 16 – Emprunts : 15 094.00

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 5 400.00

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 179 510.74

Reste à réaliser 2021 : 36 976.00

**TOTAL : 236 980.74**

##### **INVESTISSEMENT RECETTES**

Chapitre 001 – Excédent antérieur reporté : 6 574.52

Chapitre 040 – Opération d'ordre : 2 834.22

Chapitre 024 – Produits de cessions : 48 000.00

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers : 19 000.00

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 43 517.00

Reste à réaliser 2022 : 117 055.00

**TOTAL : 236 980.74**

*Approbation à l'unanimité*

## **Délibération 17/23**

### **OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*VOTE les propositions par chapitre et par opération du Budget Primitif 2023 comme suit :*

#### **INVESTISSEMENT**

**Dépenses : 236 980.74€**

*Chapitre 16 – Emprunts : 15 094.00*

*Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 5 400.00*

*Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 179 510.74*

*Reste à réaliser 2022 : 36 976.00*

**Recettes : 236 980.74€**

*Chapitre 040 – Opération d'ordre : 2 834.22*

*Chapitre 10 – Dotations, fonds divers : 19 000.00*

*Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 43 517.00*

*Chapitre 001 – Excédent antérieur reporté : 6 574.52*

*Chapitre 024 – Produit de cession : 48 000.00*

*Reste à réaliser 2022 : 117 055.00*

#### **FONCTIONNEMENT**

**Dépenses : 783 375.15€**

*Chapitre 011 – Charges à caractères générales : 271 606.93*

*Chapitre 012 – Charges de personnel : 400 810.00*

*Chapitre 014 – Atténuations de produits : 9 000.00*

*Chapitre 042 – Opérations d'ordre : 2 834.22*

*Chapitre 65 – Autres de gestion courante : 91 847.00*

*Chapitre 66 – Charges financières : 1 277.00*

*Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 3 000.00*

*Chapitre 68 – Dotations aux provisions : 3 000.00*

**Recettes : 783 375.15€**

*Chapitre 013 – Atténuation de charges : 20 000.00*

*Chapitre 70 – Produits des services : 95 508.00*

*Chapitre 73 – Impôts et taxes : 368 262.00*

*Chapitre 74 – Dotations et participations : 191 231.00*

*Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 1 800.00*

*Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 106 574.15*

## **5) QUESTIONS DIVERSES**

- Changement d'hébergeur du site internet : Elisabeth SACIER, adjointe au maire, déléguée à la communication explique qu'elle souhaite que la commune change d'hébergeur du site internet. Les membres du conseil municipal lui font confiance et la charge de trouver l'hébergeur.

- Compostage industriel des boues à Valensole : l'association Le Colibricole ainsi que d'autres acteurs du territoire ont interpellé les élus de Puimoisson sur un projet de traitement et d'épandage de très grande taille à Valensole. Ce projet inquiète les citoyens. Différents renseignements ont été pris et le maire a pu s'entretenir avec Vincent Allevard, élu en charge de la collecte des déchets à DLVAgglo.

Il en résulte :

- DLVAgglo n'a pas été officiellement informée, tout comme la commune de Puimoisson ;  
- le projet, porté par la SAUR, semble encore flou. Il est notamment question d'une très grande capacité, avec un traitement de boues de stations d'épurations venant de départements voisins. Egalement, les déchetteries de DLVAgglo seraient mises à contribution, sans savoir sur quelles matières au juste ni sur quelles quantités ;

- la commune de Valensole, pressentie pour accueillir cette station, tout comme les communes de Villeneuve et de Volx, qui seraient possiblement impactées, ont délibéré contre ce projet ;  
- la loi impose de traiter ses déchets au plus proche, donc pas dans des départements voisins ;  
- le préfet du département a été saisi de ce sujet et du refus des communes concernées.  
En conséquence, il est fort probable que ce projet d'implantation ne sera pas accepté.

- Projet de bio-méthaniseur : Le maire explique que DLVAgglo porte, en partenariat avec Engie/Suez, un projet de bio-méthaniseur qui prendra place sur la commune de Manosque. Cette installation pourra traiter les déchets des industries agroalimentaires, des commerces de bouche ainsi que des collectivités. Cela valorisera ces produits et sous-produits avec in fine, un retour au sol pour la fertilisation des cultures ou des prairies. DLVAgglo souhaite donc échanger avec les agriculteurs pour leur présenter l'opportunité d'épandre ce digestat sur leur terre et nous demande donc les noms et coordonnées des agriculteurs susceptibles d'être intéressés par ce digestat (liste à renvoyer par mail avant le 21 avril). Maryse AUBRY est chargée d'établir cette liste.

- Point sur le projet Minoterie : Le maire informe que nous avons enfin reçu les résultats de l'étude de faisabilité qui précisent que les plans que nous avions étaient faux. En l'état, le projet est donc irréalisable. Sur les conseils d'un architecte, il faudrait repenser le projet et peut-être garder les 3 pièces séparément (l'écurie pourrait être une salle de réunion ou de projection, l'appartement une bibliothèque par exemple...). Monsieur le maire propose de créer une commission flash afin de réfléchir à un nouveau projet.

- Point sur la Fondation Arnaud : le maire informe qu'un architecte se propose de rencontrer les élus afin de les conseiller et/ou de les aider à s'orienter sur un futur projet. Conseils qui seront évidemment gratuits.

Point photovoltaïque : le maire informe le conseil municipal qu'il a pris contact avec des opérateurs d'électricité verte afin d'envisager les aménagements et les investissements qui pourraient être utiles à la commune, en termes d'ombrages et en termes d'apports financiers.

Droit de Prémption Urbain : Le maire informe que, maintenant que le PLU est approuvé, il sera nécessaire d'envisager l'instauration du Droit de Prémption Urbain sur la commune. La secrétaire de mairie transmettra à tous les conseillers la documentation expliquant cette procédure afin que tout le monde soit informé de la procédure avant de se prononcer.

La secrétaire de séance,  
Carinne PICCA



Le maire,  
Fabien BONINO

